

## DECLARATION LIMINAIRE CAP Nationale du corps des IPCSR du 18 avril 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Cette CAP de mobilité est la première qui fait suite aux élections professionnelles afin de renouveler cette instance de concertation.

Les résultats de ces élections ont été très positives pour notre syndicat puisque le SANEER a obtenu un 2ème siège à la CAPN des IPCSR et est devenu le syndicat majoritaire du corps des DPCSR. Qui plus est, le SANEER est dorénavant le seul syndicat représentatif des deux corps composant la filière éducation et sécurité routières.

Nous sommes pleinement conscients des responsabilités dont les agents nous ont investis et vous pouvez être certains de notre entier dévouement aux intérêts collectifs de notre profession et à notre volonté de défendre les droits individuels.

Nous espérons trouver auprès de notre administration de gestion, ainsi qu'avec notre direction métier, une écoute attentive dans le cadre d'un dialogue social de qualité qui permettra un travail constructif pour le bien des agents et de leur métier.

Notre organisation syndicale fera prochainement connaître ses objectifs et revendications tant sur le plan métier que statutaire et indemnitaire.

En ce qui concerne le volet métier, le panel des missions des IPCSR est en train d'évoluer avec la nécessaire émergence des missions de contrôle et le décroisement des postes de Sécurité Routière. Ils nous semble que la DSR et la DRH doivent clarifier les modalités de gestion des corps des IPCSR et DPCSR

Sur le volet RH, comme vous le savez, nos revendications porteront d'une part, sur la nécessaire redéfinition des règles relatives à l'attribution de la NBI et d'autre part, sur le régime indemnitaire, en particulier la clause de revalorisation triennale de l'IFSE et la part relative au complément indemnitaire annuel (CIA) .

Nous vous demandons d'annexer notre déclaration au procès verbal de cette CAP.  
Nous vous remercions pour votre attention.

Rédacteurs :  
Christine Laplace  
Christophe Nauwelaers